



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Cabinet

N°HC3666/CAB/SSIRI

Papeete, le **20 DEC. 2012**

Monsieur,

Par courrier en date du 21 septembre 2012, vous avez sollicité l'autorisation de faire escale sur l'île de Clipperton du 26 février au 11 mars 2013.

Après étude par les services de l'Etat compétents de votre dossier qui ne présente pas d'expertise scientifique à proprement parler, je formule néanmoins un avis favorable pour que vous puissiez vous rendre sur Clipperton, dont je vous rappelle néanmoins le danger inhérent au débarquement et l'extrême difficulté pour y déployer des moyens de secours en cas d'accident.

Je vous rappelle également que la navigation dans la zone doit faire l'objet d'une information auprès de la station MRCC de Papeete (mrccpapeete@mail.pf).

Par ailleurs, en vertu du code de l'environnement et de son article L411-1, j'attire également votre attention, compte tenu de l'intérêt scientifique et de la nécessité de préservation du patrimoine naturel de Clipperton, sur l'interdiction générale de capture ou d'enlèvement d'espèces animales non domestiques ou végétales, qu'elles soient vivantes ou mortes.

Je vous informe également que mes services ont pris un arrêté, n°1350 du 7 septembre 2011, relatif à la protection du biotope de Clipperton nécessaire à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces (notamment concernant les colonies de fous masqués et de fous bruns).

L'ensemble des déchets et les restes d'activités devront être collectés par vos soins et évacués de l'atoll à la fin de votre escale et les lieux remis en leur état d'origine.

Vous trouverez enfin, annexé à ce courrier, un rapport d'observations que je vous demande de bien vouloir remplir puis à retourner à mes services. Ces données permettront notamment aux organismes de recherche en Polynésie française de compléter utilement leurs connaissances sur Clipperton.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Haut-Commissaire
et par délégation,
le Directeur de Cabinet

Stéphane JARLEGAND

M. Robert Schmieder
Expédition CORDELL
4295 Walnut Blvd
Walnut Creek, CA 94596 USA